
UN DIPLOME

DE

MOK'EDDEM

DE LA

CONFRÉRIE RELIGIEUSE RAHMANIA

Le diplôme de Mok'eddem dont je donne la traduction, a été délivré à Sid el Abed ben El Ala, saint homme dont le tombeau est à Cherchel, par Sid el hadj Mohammed ben Abd-er-Rahman, fondateur de la confrérie religieuse qui porte son nom.

Je crois devoir faire précéder ma traduction de quelques renseignements que j'ai pu recueillir sur Sid El hadj Mohammed, soit par la tradition, soit par des documents. Je n'entrerai donc point dans des détails sur l'esprit et le but de cette secte, car des autorités plus respectables que la mienne se sont chargées de soulever le voile mystérieux sous lequel toutes les confréries religieuses s'abritaient, et, à la suite de patientes recherches, ont réussi à mettre au jour l'origine et la constitution de chacune d'elles. Messieurs de Neveu et Ch. Brosselard dans leurs « Khouan » ont tout dit à ce sujet. Je ne parlerai que de Sid El hadj Mohammed.

El hadj Mohammed ben Abd-er-Rahman, El Azh'ari est élu

dans la tribu des Aït-Ismaïl laquelle faisait partie jadis de la confédération des Guedjt'oula (1).

Après avoir commencé son instruction à la Zaouïa du cheïkh Ou Arab (2), des Aït Iraten, il se rendit en Egypte, au Caire, vers l'an 1152 de l'hégire — avril 1739 à mars 1740. — Dans cette ville, il compléta ses études en suivant à la mosquée appelée « El Azeh'ar », les cours des savants professeurs tels que : Salem En-Nefraouï, A'oumeur Et-t'ahlaouï, Hassen El Djedaouï, El Amroussi etc. — C'est son assiduité à suivre les leçons données à la mosquée El Azeh'ar, qui le fit surnommer « El Azeh'ari ».

Durant son séjour de vingt quatre à vingt cinq années dans l'Est, il se fit initié à la secte religieuse nommée El Hafnaouïa du nom du Chikr', (maître), de l'ordre à cette époque, Sid Mohammed ben Salem El Hafnaouï. La légende rapporte même qu'il serait allé dans le Soudan, (sans doute le Dar-Four), à l'incitation de son Chikr'.

Enfin, vers l'an 1177 de l'hégire — juillet 1763 à juin 1764, - - il rentra dans son pays natal, aux Aït Ismaïl. Est-ce à ce moment qu'il fonda sa Zaouïa et qu'il songea à poser les bases de la confrérie dont les membres si nombreux sont répandus dans toute l'Algérie? C'est un point qu'il ne m'a pas été possible de préciser. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'en 1191 de l'hégire — 1777 de notre ère, — il délivra un diplôme écrit et signé de sa main, à un de ses disciples qu'il élevait aux fonctions de Mok'eddem (1). Je possède ce diplôme et son titulaire est Si Belk'assem ben Mohammed, originaire du village des Cheurfa-Tadjdiout, de la tribu des Maatk'a. Il paraît que Si Bel Kassem mena aussi

(1) M. de Neveu, le dit originaire d'Alger. Il aurait selon lui habité toujours cette ville, et il ne l'aurait quittée que six mois avant sa mort, pour se rendre dans les Aït Ismaïl — « Khouan » p. 111.

(2) Si Seddik ou Arab. Voir « Les Kebâïles du Djerdjera » par le capitaine Devaux, page 302.

(1) On sait que le Mok'eddem, dans une confrérie, a seul le pouvoir de donner l'*ouird* — Il tient ce pouvoir du maître de l'ordre — (Cbikr').

une vie très-édifiante, car on lui a élevé un tombeau — K'obba — proche du village des Aït Ahmed ou-Ifrek, de la même tribu. Ce titre authentique est semblable exactement à celui que j'ai traduit.

Il est certain que Sid El hadj Mohammed a pu résider à Alger et qu'il a pu le quitter six mois avant sa mort. Cependant on a tout lieu de supposer qu'il devait habiter principalement dans son pays natal, à la Zaouïa qu'il avait créée. C'est au foyer de la nouvelle secte, c'est là surtout que sa présence était on ne peut plus nécessaire et efficace pour faire disparaître toute l'hésitation et hâter les initiations.

Quoiqu'il en soit, ce fut en l'année 1208 — août 1793 - juillet 1794 — que Sid El hadj Mohammed mourut à la Zaouïa. Sa mort fut suivie d'un miracle qui lui valut le surnom de Bou K'obreïn (1).

A cette époque, la Zaouïa devait jeter un bien plus vif éclat, car elle possédait outre son fondateur, des professeurs éminents formés par lui, entre autres le Chikr' Ahmed Et'-t'aïeb ben Es-S'alah Es-rahmouni. J'ai entre les mains une copie assez bien faite d'un abrégé de jurisprudence en vers « redjez » laissé par ce dernier et que les K'adis des environs du Djerjera, du moins ceux qui ont fait leurs études à la Zaouïa des Aït Ismaïl, citent dans leurs jugements. Cet ouvrage porte la date de l'an 1212. — 1797. à 1798. — et il n'y a pas bien longtemps que son auteur existait encore.

Avant de mourir, Sid El Hadj Mohammed ben Abd-er-Rahman institua pour son successeur, par un acte authentique, Ali ben Aïssa El M'or'erbi, son plus fidèle serviteur et lui dit : « Garde mes livres, mes biens, mes terres, en un mot, ce que je possède. Tu en es le légataire. Je te laisse l'acte qui constitue le tout habous. » Puis, il envoya chercher tous les gens de la tribu des Aït Ismaïl et leur adressa ces paroles :

« Je vous prends tous à témoin que je mets à ma place, que je donne tout mon pouvoir à Sid Ali ben Aïssa, il sera mon

(1) Voyez pour cette légende le récit fait par M. de Neveu dans « ses Khouan, » page 113 édit. 1846.

« suppléant. J'ai déposé dans son sein tous les secrets et je lui
 « ai confié toutes les bénédictions. Ne lui désobéissez point en
 « quoi que ce soit, car il est mon visage, ma langue. »

De l'an 1208 de l'hégire — 1793-1794 — à l'an 1251 — 1836-1837 — c'est-à-dire durant près de quarante trois années, Sid Ali ben Aïssa dirigea la Zaouïa. A sa mort il fut remplacé par Sid Bel K'assem ben Hafid', des Babor; celui-ci mourut au bout d'une année, 1252 — 1839.

El Hadj El Bakir El M'or'erbi, originaire du pays de Sous et appartenant aux Oulad ben Seba, lui succéda et fut révoqué de ses fonctions d'oukil après trois années, en 1255 — 1839. — On lui choisit pour successeur Sid Mohammed ben Bel K'assem, originaire des Aït Zemenzar, du village des Aït Anan — confédération des Maa'tk'a, lequel mourut en 1257 — 1840.

La zaouïa demeura quelque temps sans oukil, puis d'après la légende, l'épouse de Sid Ali ben Aïssa, avec sa fille prirent les affaires en main (1). Leur administration ne fut pas longue.

En 1257 de l'hégire — 1841 — El hadj Amar fut choisi pour directeur. Il occupa cette fonction jusqu'en 1272 — 1856 — époque à laquelle il s'insurgea et fut remplacé par Sid Mohammed El Bedjaoui qui demeura en place trois années, jusqu'en 1275 — 1859 à 1860 (2).

La Zaouïa après être restée quelques années livrée à l'anarchie eut enfin Sid Mohammed El Djeadi, qui, suivant l'exemple d'El hadj Amar, prêcha l'insurrection en 1871 et fut pour ce fait condamné à la déportation.

Depuis cette époque, la Zaouïa est fermée. L'autorité fatiguée d'avoir auprès d'elle un centre d'intrigues et de complots en a décidé ainsi. On ne doit point conclure par ce fait que la confrérie « Rahmania » est désorganisée, car elle fonctionne comme par le passé. Son foyer seul se trouve purement déplacé.

(1) Voyez ce que raconte à ce sujet M. le capitaine Devaux dans ses « Kébaïles du Djerdjera » p. 67 édit. 1859.

(2) Les « Kébaïles du Djerdjera » p. le capitaine Devaux p. 217-218-219.

TRADUCTION.

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux.

Qu'il répande ses grâces sur notre Seigneur Mohammed ; qu'il lui accorde le salut.

Le savantissime, celui qui connaît son Dieu, le porteur, notre fils par l'âme et non par le sang, le seigneur des seigneurs, le flambeau qui dissipe les ténèbres, le Sid A'bed ben-el-A'la, m'a demandé de lui délivrer un diplôme pour la *charia'* (voie judiciaire) et la *t'arik'a* (voie spirituelle) ensemble, et je lui ai donné ce diplôme pour ce qu'il m'a été permis de narrer et d'enseigner.

Je commencerai, s'il plaît à Dieu, par ce qui concerne la *charia'* (voie judiciaire), pour terminer ensuite par la *t'arik'a* (voie spirituelle), selon l'ordre suivant lequel j'ai reçu les mêmes sciences et ai été diplômé.

J'ai appris le « fekh' » — droit — sous la direction de nombreux maîtres dans la mosquée El-Azeh'ar, lesquels sont : le très-savant auteur d'un traité de jurisprudence, le chikhr' Salem En-nefraoui ; son égal, le chikr' A'oumeur Et't'ahlaoui ; le chikr' Hassem El-Djedaoui ; le chikr' El-A'mroussi et bien d'autres qui le tenaient de notre chikr', le très-savant auteur d'un ouvrage de droit très-utile, le chikr' A'li ben Ahmed El-A'doui, Eç-ça'idi, lequel l'avait appris lui-même de Sid Mohammed Es-Selmouni et du chikr' A'bd-Alla El-Mor'erbi, qui, tous deux, avaient suivi les leçons de Sid Mohammed El-Kr'erchi et de Sid A'bd-El-Bak'i Ez-Zek'ani. Ces deux derniers tenaient cette science de la lumière de la religion, Sid A'li El-Adjeh'er, et de la confirmation de la religion, Sid Ibrahim El-Lok'ani.

Eux-mêmes l'avaient apprise du chikr' des Malekites, le chikr' Salem Es-Senh'ouri, lequel la tenait du chikr' A'li Es-Senh'ouri, du chikr' Tetaï et d'Abi-el-hassen Ech-Chadouli, commentateur de la missiou (du prophète) — *شَارِحُ الرِّسَالَةِ* —. Celui-ci avait étudié sous la direction du savantissime El-Bessat'i, et ce dernier sous celle de la couronne brillante de la religion,

Borh'an Ed-demiri, lequel avait suivi les leçons de son maître, le très-savant Kr'elil ben Ishak', qui avait suivi celles de son maître, l'étoile polaire de son époque, Sid A'bd-Alla El-Menoufi, lequel s'était appuyé sur ce qui était connu.

Le chikr' A'li Es-Senhouri, sus-nommé, avait appris le droit du chikr' T'ah'ar ben A'li ben Mohammed En-nouini, qui le tenait du chikr' Hosseïn ben A'li, qui l'avait appris du chikr' A'li El-A'bbas Ahmed ben O'mar ben Ah'elal Er-Robé'i. Celui-ci l'avait étudié sous la direction du k'ad'i des k'ad'is, Fekr'-ed-din ben El-Mokr'ellet', qui avait suivi les leçons d'Abi Hafç O'mar ben Frad El-Kenidi, qui avait suivi celles d'Abi Mohammed A'bd El-Kerim ben A't'a-Alla, originaire d'Alexandrie. Celui-ci tenait cette science d'Abi Bekr Mohammed ben El-Oualid ben Kr'elf et'-Ter'ouchi, qui la tenait d'Abi El-Oualid Soliman Kr'elf El-Bebki, qui l'avait apprise de l'Imam Mekki El-R'absi, l'andalous.

Ce dernier avait étudié avec l'Imam Abi Mohammed A'bd-Alla ben Abi Zeid, originaire de K'airouan, lequel avait étudié avec l'Imam Abi Bekr Mohammed ben el-lebat El-Ferik'i, élève lui-même de l'Imam Iahia El-Kinani, auteur des controverses sur les ouvrages de Ben K'assem et d'Ech-acheh'eb et disciple de l'Imam Sahnoun et de l'Imam A'bd-el-Malek, l'andalous. Ces deux-ci avaient étudié sous la direction de l'Imam A'bd-er-Rahman ben el-K'assem, l'affranchi « le naçri », et de l'Imam Echh'eb, élèves de l'Imam des Imams, l'homme le plus noble, l'Imam Malik ben Ansi, lequel tenait cette science de Rabia' et de nafi', affranchi de Ben O'mar.

Rabia' avait appris le droit d'Ansi ben Malik, humble serviteur de l'apôtre de Dieu. Que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut, — et, Nafi', de son maître A'bd-Alla ben Omar. Ces deux professeurs le tenaient du seigneur des Imams et des gens de ce monde et de l'autre, Mohammed ben A'bd-Alla ben A'bd-el-Mot'alib (1); — que Dieu répande ses grâces sur lui — auquel il avait été révélé par le maître des mondes avec l'intermédiaire du confident fidèle Gabriel — sur lui soit le salut — qui le tenait de Dieu, Très-Haut.

(1) Le prophète.

J'ai terminé la généalogie de la voie judiciaire (charia'), et je la communique par la grâce de Dieu, avec son aide admirable et son assistance.

Quant à « l'Idjaza » — diplôme — que je donne à Si El-A'bed ben El-A'la relativement à la voie spirituelle — t'arik'a — et à sa généalogie, je dis : « J'autorise le Sid A'bed ben el-A'la; déjà nommé, à donner l'*ouird* (1) de la confrérie pure El-Kr'elou-tia — خَلْوِيَّة — à quiconque le lui demandera et à tous ceux qu'il voudra initier; en un mot, dans l'un et l'autre cas, attendu qu'il devient possesseur des secrets de la t'arik'a — voie spirituelle — et de la charia' — voie judiciaire, — ensemble » Que Dieu, par ses mains, donne la victoire, ainsi que par celles de ceux qui seront affiliés par lui à toutes les époques, en tous les lieux et par tout homme pour l'Eternité. »

J'indiquerai plus loin, s'il plaît à Dieu, la forme dans laquelle le Mok'eddem donnera l'*ouird* aux profès.

Je demande à Dieu qu'il me soit propice, ainsi qu'à eux (ses disciples) par ce que j'ai enseigné; qu'il m'aide dans ce que j'ai entrepris; qu'il jette sur nous un œil favorable et de récompense; qu'il nous réunisse dans la voie que suivent ceux dévoués à Dieu et protégés par lui; qu'il répande les pluies de son pardon sur nos professeurs, sur tous nos Imans et sur mon père; qu'il nous réunisse tous à notre prophète Mohammed — que Dieu le comble de ses faveurs et qu'il lui accorde le salut — dans les palais du paradis. Ce que j'implore en grâce du frère sus-nommé, c'est qu'après sa pieuse demande, il ne m'oublie point dans sa retraite — خَلْوَةٌ —

Ce frère m'ayant en outre prié de lui donner ici la généalogie de la t'arik'a — voie spirituelle — comme bénédiction et afin de la montrer à tout néophyte qui ne l'aura pas encore vue, je dis :

Le Dieu, Tout-Puissant, a initié Gabriel — que le salut soit sur lui — lequel a initié le prophète — que Dieu répande ses faveurs sur lui et lui accorde le salut. — Le prophète a initié Ben Abi T'aleb — que Dieu fasse qu'il soit toujours honoré —

(1) Ce mot signifie réellement « rose ». On a la « rose » de telle ou telle confrérie, ce qui veut dire que l'on en est membre.

lequel a affilié ses deux fils El-Hassem et El-Hossin, ainsi qu'El-Hassem El-Baçri et Kamil ben Zeiat.

Ensuite les chikr's se sont succédé dans l'ordre suivant :

Habib El-A'djami ;

Daoud ben N'ad'or Et-t'aï ;

Ma'rouf ben Feirouz El-Kerakr'i ;

El-Mofeles Es-sekti ;

El-Djoueïdi ben Mohammed, le seigneur de la t'aïfa (troupe)
de Bar'dad ;

Mechad ed-dinouri ;

El-Bekri ;

Ouadjih ed-din El-K'ad'i ;

O'mar El-Bekri ;

Abou en-Nadjed Es-Sech'raouerdi ;

K'ot'b-ed-din El-Abeh'ari ;

Rokn ed-din Mohammed En-Nedjachi ;

Choh'ab ed-din Mohammed Ech-Chirazi ;

Ibrahim ez-zah'id El-Kilani ;

Mohammed El-Kr'elouti ;

El-hadj I'zy-ed-din ;

Çadr ed-din El-Djiani ;

Sid Iahia El-Bakoubi ;

Ben Abeh'a ed-din Ech-Chirouani, appelé aussi El-Arnadjeti ;

Djemmal ed-din El-Kr'elouti ;

Kreir ed-din Et-tek'adi ;

Le chikr' Cha'ban El-Kestemouni ;

Le chikr' Isma'il El-Djermi, inhumé auprès de Si Bellal El-Habchi, en Syrie ;

Chikr' A'li Afeudi K'ara Bacha ;

Le chikr' Moçt'afa T'eïbi ;

Chikr' Moçt'afa Afeudi El-Adenoui ;

Abd-el-latif El-Kr'elouti El-Halabi (originaire d'Alep) ;

Moçt'afa ben Kemmal ed-din Es-S'edik'i ;

Mohammed ben Salem El-Hafnaoui.

Et enfin, Mohammed ben A'bd-er-Rahman El-Azeh'ari par le temps qu'il a passé dans la mosquée El-Azeh'ar. Zouaoui par son pays, Quedjt'ouli par sa confédération — K'obeïla — et

Isma'ili par sa tribu — de la secte malekite, lequel initié et dirige bien le Seigneur des Seigneurs, le plus cher de ses disciples, à cause de sa pureté et de sa perfection, le Sid A'bed ben El-A'la. — Fin de la généalogie bénie.

Maintenant je vais m'occuper de la forme suivant laquelle il devra donner « l'ouïrd. »

Tout d'abord l'initiant commencera par en appeler à Dieu contre Satan le lapidé. Ensuite, il prendra de sa main droite, le pouce de la main droite du néophyte, — l'un et l'autre devront avoir les yeux fermés et l'initiant devra en prévenir le postulant. — Alors, il dira à celui-ci : « Dis, je fais appel à Dieu contre Satan le lapidé ; — au nom de Dieu, clément et miséricordieux. » — Le néophyte devra répéter cette phrase une fois, ainsi que « J'implore le secours de Dieu, — je demande pardon à Dieu et à son apôtre, — ô mon Dieu ! pardonne-nous ce qui est écoulé et rends nous facile ce qui reste (de la vie). »

Après cela, l'initiant devra dire au néophyte : « Continue à tenir les yeux clos et écoute. — Je vais répéter trois fois : « il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu » — لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ — tu garderas le silence, puis à ton tour tu répéteras trois fois cette même phrase pendant que je resterai muet. »

Puis il lira une première fatiha pour le néophyte, et dira : « O mon Dieu ! ouvrez son cœur à votre obéissance, ainsi que cela est nécessaire. » Une deuxième fatiha sera lue pour l'âme du prophète, — que Dieu répande ses grâces sur lui, et lui accorde le salut — et il dira : « O mon Dieu ! que les récompenses méritées par cette fatiha soient un don de nous et une miséricorde de vous pour l'âme du prophète — que Dieu répande ses grâces sur lui, et lui accorde le salut. — Enfin, il lira une troisième fatiha pour l'âme de notre Chikr' et les membres de la généalogie, et il dira : « O mon Dieu, faites que les récompenses attachées à cette fatiha soient un don de nous et une miséricorde de vous pour l'âme de notre Chikr' (maître) et pour les membres de la généalogie. »

Enfin, il invitera le profès à se mortifier et à prononcer toujours de nombreux « dickr » oraison continue. — Car, il n'y a que le grand nombre qui puisse être utile durant les instants de

la nuit et les moments du jour. Il l'invitera aussi à prononcer le **لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ** — il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu — depuis l'a'œur du vendredi jusqu'à l'a'œur du jeudi, c'est-à-dire six jours, soit à l'état de pureté soit à l'état d'impureté.

Ensuite, il remplacera cette invocation par la prière « chadou-lite » — **صَلِّ الشَّاذِلِيَّةَ** — qui se dit ainsi : « O mon Dieu ! répandez vos grâces sur Notre Seigneur Mohammed, sur sa famille et sur ses compagnons ; accordez-lui le salut. » L'initié redira cette oraison après la prière de l'a'œur, du jeudi jusqu'au lendemain, c'est-à-dire à la prière de l'a'œur du vendredi. Pour cela, il devra se trouver en état de pureté. Il pourra aussi lui substituer celle-ci : « O mon Dieu, accordez vos faveurs à « Notre-Seigneur Mohammed, le prophète, El-Ommi, — **الْأُمِّيَّ** — « sur sa famille et sur ses compagnons ; donnez-lui le salut. » Il devra la prononcer quatre-vingts fois à partir de la prière de l'a'œur du jeudi jusqu'après celle de l'a'œur du vendredi, étant en état de pureté. Enfin, il devra reprendre le **لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ** après l'a'œur du vendredi jusqu'à celui du jeudi suivant, et ainsi durant toute la vie.

Maintenant, je vais indiquer les conseils à communiquer :

L'initiant dira au néophyte : « Écoute les conseils que je vais te donner. Suis-les ainsi que tu t'es engagé toi-même à observer le pacte et l'engagement contracté avec Dieu :

Crains Dieu en tous tes moments — accomplis purement toutes tes actions, — ne cherche pas à attirer sur toi les regards de la foule ; au contraire, détourne-toi de celle-ci pour ne te préoccuper que d'appeler les regards de Dieu sur toi, sur tes secrets et tes actes publics. — Suis les préceptes du Livre (K'oran), et de la Sonna (tradition), car ils sont la voie qui conduit à Dieu Très-Haut. — Agis comme dépouillé de tes parts dans ce monde et dans l'autre, et non en vue d'obtenir des honneurs, ou bien par crainte des châtiments de Dieu, ou par ambition de sa récompense, mais pour obtenir sa satisfaction, son amitié, et dans le seul but d'accomplir les devoirs de l'adoration. La rétribution, sans aucun doute, viendra et travailler à faire venir ce qui doit inévitablement arriver est un jeu. — Tu devras être bienveillant

envers les créatures, en respectant le grand et en ayant pitié du petit. — Sois ascète dans ce monde, et retiens ta faim ; crains de tomber dans l'erreur en ajoutant quelque chose à cela. — Abstiens-toi de tout ce qui te semblera douteux. — Bouche-toi les oreilles quand même tu devrais en souffrir. — Sois patient, car c'est le principe de l'adoration. — Montre-toi satisfait de Dieu pour tout ce qui t'atteindra venant de lui. — Fréquente celui qui, par ses paroles et par ses actes te conduira vers Dieu. Retiens ta langue dans tout ce qui ne peut t'être utile. — Crains Dieu en tout instant et en tout état. — Place ta confiance en lui et remercie-le. — Souviens-toi de la mort, car c'est la base de l'ascétisme. Évite toute contestation, tout procès et toute discussion lors même que tu aurais raison. — Ne sois point envieux, — Ne fais pas le bien pour l'amour de la renommée. — Ne te laisse point séduire par la louange. — Contrains-toi à être bien avec toutes les créatures. Ne désespère point de la miséricorde de Dieu ni de sa protection quand même tu serais très-malheureux, car Dieu, Très-Haut, a dit : « avec la peine il y a de la joie ; jamais la première ne l'a emporté sur celle-ci. » Ne te plains pas de Dieu à une de ses créatures, car il est le Pardonnant, le Manifeste, le Saisissant, l'Étendu, le Nuisible !! le Bien faisant. — Sois dans ce monde comme un étranger ou comme un passant sur une route. — Distribue tout ce que tes mains détiennent de richesses défendues. — Abandonne tout ce qui pourrait te détourner ou te distraire de l'adoration de Dieu, le Puissant, l'Illustre. — Oblige ton cœur à se souvenir. — Accoutume tes yeux à la veille. — Que le « dikr » (oraison continue) soit ton inséparable. — Que la tristesse s'assoie avec toi. — Que l'ascétisme soit ton vêtement intérieur, l'abstinence ton vêtement extérieur, et le silence ton compagnon. — Passe tes journées dans le jeûne et dans l'affliction, et tes nuits dans la veille, les pleurs et le souvenir de tes fautes passées. — Vois toujours le Paradis à ta droite, l'Enfer à ta gauche, le Cirat sous tes pieds, la balance devant toi et Dieu t'examinant et te disant : « Lis ton Livre ; aujourd'hui, il doit te suffire. »

Fais ce qui te sera utile, c'est-à-dire sois obéissant, et laisse de côté ce qui pourrait te nuire, c'est-à-dire la désobéissance.

Sache que Dieu — qu'il soit exalté et glorifié — a dit : « Qui-
 « conque fera le poids d'un mitskal, d'un grain de poussière en
 « bien, le verra, et quiconque fera la même quantité en mal,
 « le verra aussi. — S. 91., v. 7 et 8. — »

Abandonne la désobéissance pour ne t'occuper que du pardon
 de tes péchés. — Il est dit : « Les hommes doivent implorer leur
 « pardon, mais se débarrasser de tous péchés est obligatoire. »
 — La succession des siècles est bien étonnante, mais il est plus
 étonnant encore de voir les hommes indifférents. — Avoir de la
 résignation dans le malheur est pénible, mais il est bien plus
 pénible de perdre la rétribution. Tout ce que tu espères est pro-
 che, mais la mort est encore bien plus imminente que tout cela.

Pour terminer, l'initiant ordonnera enfin à son disciple de
 se racheter du feu. — Voici la rançon : celui-ci répétera le
 لا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ soixante-dix mille fois, puis il dira : « O mon
 Dieu, je remets la récompense attachée à ces soixante-dix mille fois
 à titre de rançon pour moi-même contre le feu. » C'est ce qu'a clai-
 rement exposé Sid Mohammed Es-Senoussi à ses disciples. — Fin.

On raconte que la haine qui existe entre l'homme et (son
 mauvais) génie est grande. — Celui qui lira les « mesbaa't »
 que je vais indiquer, matin et soir, ou tout simplement le ma-
 tin, verra cette haine convertie en amitié par la volonté de Dieu
 — qu'il soit exalté. — Voici :

Répéter trois fois le commencement de la Sourat du Trône, —
 الكَافِرِينَ jusqu'à أَمِنُ الرَّسُولِ — عَظِيمٌ — jusqu'au mot كَرِيسَى
 — de بِغَيْرِ حِسَابٍ jusqu'à اللَّهُمَّ مَا لَكَ الْهَلِكُ La première
 Sourat du K'oran, فَاتِحَةُ الْكِتَابِ — La Sourat de la Délivrance
 (112^e) سُورَةُ الْاِخْلَاصِ — J'en appelle au Dieu de l'aube du jour.
 — S. 113., v. 1. — J'en appelle au Dieu des hommes. — S. 114, v. 1.

Fin du diplôme et des généalogies judiciaires et de la voie,
 par la grâce de Dieu et son aide admirable. — De la main de celui
 qui l'a rédigé dans un instant de douleur, Mohammed ben Abd-
 er-Rahman El-Azeh'ari par son séjour à El K'ah'ira (Caire), d'É-
 gypte. — Il l'a écrit pour le savantissime, le Sid Abed ben El A'la.

Adrien DELPECH, *Interprète judiciaire.*